

MAIRIE de VAL D'OINGT

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° DEL-2023-057**

**Séance du 18 juillet 2023**

Nombre de membres : 29  
En exercice : 29  
Présents : 21

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, le conseil municipal de la commune de VAL D'OINGT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la Mairie du Bois d'Oingt, sous la présidence de M. Pascal TERRIER, Maire.

Date de convocation : 12/07/2023

**Présents-es** : Pascal TERRIER, Roland CHARDON, Hervé PERRIER, Catherine MOINE, Anne-Virginie GIROD, Alain PRAT, Jocelyne SAMBARDIER, Patrice GALLIEN, Marie-Christine HUMBERT-BUDIN, Jean-Yves GRANDCLÉMENT, Emmanuel MONTABONE, Cécile BUDIN, Cédric DEL SOLE, Marion KAPP, Thomas CHIGNIER, Jean-Michel DUMONT, Véronique MONTET, Pascal PAPILLON, Dominique MÉCHIN, Benjamin RICHARDIER et Audrey DEPOUILLY.

**Absents-es représentés-ées** : Delphine LAVAL (pouvoir donné à Thomas CHIGNIER), Claude CHEMELLE (pouvoir donné à Jean-Yves GRANDCLÉMENT), Agnès CHARRÉ (pouvoir donné à Pascal TERRIER), Alain VAN DER HAM (pouvoir donné à Emmanuel MONTABONE), Nathalie WEIL (pouvoir donné à Véronique MONTET), Philippe PROIETTI (pouvoir donné à Dominique MÉCHIN), Denis PACARD (pouvoir donné à Pascal PAPILLON) et Céline DUPERRAY (pouvoir donné à Benjamin RICHARDIER).

**Secrétaire de séance** : Hervé PERRIER.

**OBJET : Avis du Conseil municipal relatif au projet de réhabilitation de la Maison Pichat**

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2023, une présentation de l'avant-projet définitif (APD) établi par l'architecte Maître d'œuvre et l'économiste du projet a été faite.

Il a été convenu lors de cette réunion que le Conseil municipal devrait se positionner sur la continuation du projet.

**Pour rappel :**

- M. Stephen Kinloch-Pichat, garant des conditions du legs de son grand père a été consulté et a donné un avis favorable,
- Les bénévoles des bibliothèques ont été consultés pour la partie médiathèque et seront partie prenante du futur agencement,
- La DRAC et son architecte conseil ont donné un avis favorable au projet médiathèque,
- Une réunion publique d'information a été organisée le vendredi 7 juillet.

Des demandes de subventions ont été votées et émises auprès des partenaires institutionnels de la commune, les réponses étant attendues dès la fin de l'année 2023 et début 2024.

Pour rappel, l'avis du conseil est sollicité sur le projet d'APD qui sera associé aux études sécurité et accessibilité, dont l'ensemble fera l'objet d'un permis de construire qui sera déposé à l'automne.

Le projet de rénovation de la maison prévoit :

- La création des surfaces pour accueillir des activités culturelles et sociales CMP – UDAF – Médiathèque – Coworking – salles partagées,
- La création d'une verrière avec couverture en zinc, vitrée sur le parc,
- La modification des ouvertures et balcons sur la façade nord-ouest pour permettre l'insertion de la verrière,
- La mise en conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP),
- La création d'un accès PMR sur la façade nord-est de la bâtisse via une rampe métallique,
- La création d'ouvertures pour permettre l'accessibilité à la cage ascenseur sur la façade nord-est,
- L'aménagement des abords pour permettre l'accessibilité aux différents espaces,
- La création de 2 places PMR et d'un espace de retournement à l'intérieur du tènement + la modification du portail pour faciliter l'accès des véhicules,
- La création d'un escalier et l'agrandissement d'un lanterneau en porte permettant l'accès au local technique situé sous la maison sur la façade sud-est,
- L'agrandissement d'un lanterneau en fenêtre en fond du caveau principal sous la maison,
- Le remplacement de l'ensemble des huisseries (portes et fenêtres).

Il est rappelé ci-dessous l'estimation des coûts de travaux budgétés par le Maître d'œuvre et l'économiste :

**RÉCAPITULATIF DES COÛTS**

<b>Sous-Total lots non techniques HT</b>	1 560 000,00 €
<b>Sous-Total lots techniques HT</b>	337 000,00 €
<b>Estimation des frais annexes au projet HT :</b>	355 000,00 €
<b>Estimation du coût global du projet</b>	2 257 000,00 € HT / 2 707 000,00 € TTC
<b>Plus-value pour chauffage géothermie :</b>	68 000,00 € HT / 81 600,00 € TTC

M. Le Maire invite le Conseil à se positionner quant à la poursuite du projet, à savoir :

- Mandater les bureaux de contrôles,
- Déposer un permis de construire conforme à l'Avant-Projet Définitif présenté en Conseil,
- Lancer les marchés de travaux.

Après cet exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité absolue, 22 voix « pour » et 7 voix « contre »,

**MANDATE** les bureaux de contrôles,

**DÉPOSE** le permis de construire conforme à l'Avant-Projet Définitif,

**LANCE** les marchés de travaux.

**Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.**

**Le Maire,**  
Pascal TERRIER

**Le Secrétaire de séance,**  
Hervé PERRIER

